



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sciences humaines et sociales

Question écrite n° 56752

Texte de la question

M. Léonce Deprez ayant salué avec intérêt l'annonce faite le 1er juin 1999 par son prédécesseur de la création d'un conseil national du développement des sciences humaines et sociales, créé effectivement par arrêté du 22 octobre 1999, demande à M. le ministre de la recherche s'il peut dresser un premier bilan de l'action de cet organisme. Celui-ci, qui dispose d'une totale liberté d'expression, « remet au ministre chargé de la recherche un document annuel de synthèse et de proposition ». (réponse à sa question écrite n° 38755 du 13 décembre 1999 - JO - AN - 13 mars 2000). L'heure d'un premier bilan s'impose donc.

Texte de la réponse

Le Conseil national du développement des sciences humaines et sociales créé par arrêté du 22 octobre 1998 et présidé par le professeur Alain Supiot, a remis deux rapports, le premier en juin 1999, le second à l'automne 2000. Ces deux rapports sont rassemblés dans un ouvrage qui vient d'être publié aux Presses universitaires de France, intitulé Pour une politique des sciences de l'Homme, avec une préface du ministre de la recherche. Les travaux du conseil ont d'ores et déjà contribué à la politique de la recherche menée en sciences humaines et sociales (SHS). Les grandes directions de cette politique sont en harmonie avec ses résultats : structuration d'une recherche en SHS jusque-là souvent trop dispersée (constitution de réseaux, parmi lequel celui des maisons des sciences de l'homme), internationalisation de cette recherche, renforcement de l'équipement (bibliothèques et réseaux numériques), systématisation de l'évaluation de la recherche, soutien à l'interdisciplinarité et aux jeunes chercheurs par le biais des actions concertées incitatives et du BCRD. Le conseil a également mené une réflexion approfondie sur les transformations du métier de chercheur, sur l'éthique de la recherche en SHS et sur sa valorisation, ainsi que sur les nécessaires renouvellements de la carte des disciplines des SHS, réflexion qui nourrit celle de l'administration de la recherche. Enfin, au terme de son mandat, le conseil a cédé la place au Conseil national de coordination des sciences de l'homme et de la société, créé par décret du 12 mars 2001 et présidé par le professeur Robert Ibert. Cette instance, également consultative, reprend les attributions du CNDSHS désormais élargies à la coordination de la politique de recherche menée par les grands organismes et administrations.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56752

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 janvier 2001, page 403

Réponse publiée le : 29 octobre 2001, page 6219